



Dossier de candidature

Concours Chorégraphique

ECLAT de DANSE





REGLEMENT ** Concours Chorégraphique ECLAT de DANSE

Préambule

«Eclat de Danse» est un concours chorégraphique organisé par les associations Evidanse et Ar(t)abesques, dont la vocation première est de contribuer à l'émergence artistique sur le territoire du bassin Bellegardien. L'objectif est de détecter, d'accompagner et de valoriser les talents locaux et régionaux dans trois disciplines artistiques dansées : Contemporain, Moderne Jazz et Hip Hop.

Sont exclus du dispositif les compagnies ou artistes professionnels engagés par un contrat de production.

Article 1 - Organisation du concours

Les associations Evidanse et Ar(t)abesques organisent le concours chorégraphique Eclat de Danse. Le concours se déroulera les vendredi 3 et samedi 4 mai 2019, sur la scène du Théâtre Jeanne d'Arc.

Article 2 - Participants/critères

Le concours est ouvert aux danseurs professionnels ou semi-professionnels, à partir de 16 ans. La prestation peut se faire en solo ou en groupe. Les styles de danse acceptés : Contemporain, Moderne Jazz et Hip Hop. Nombre de danseurs : de 1 à 6 max.

Impératif : être disponible les 3 et 4 mai 2019.

Article 3 - Sélection

Un jury composé de membres des associations Evidanse et Ar(t)abesques ainsi que de professionnels de la danse effectuera une **présélection sur vidéo**. A l'issue de celle-ci, six candidatures seront sélectionnées et participeront au concours les 3 et 4 mai 2019. L'ordre de passage sera défini par le jury.

Le concours se composera de deux temps :

- 20 à 25 minutes de passage dansé (extrait de pièce chorégraphique)
- 10 minutes d'échange avec le jury

Le signataire du présent règlement s'engage à ne pas remettre en cause la décision du jury.
Les artistes sélectionnés seront recontactés avant le 15/03 par Ar(t)abesques.

Article 4 - Prix gagnant

La compagnie gagnante du concours se verra proposer une date dans la programmation professionnelle de la saison 2019-2020 d'Ar(t)abesques.

Les conditions sont les suivantes :

- La date sera fixée selon le calendrier de programmation d'Ar(t)abesques
- Le montant **maximum** de la cession sera de **2000 € TTC non négociable**. Les invitations mises à disposition se limiteront à 10.
- La durée du spectacle est de 45 minutes minimum.
- Le spectacle doit être conforme aux conditions d'accueil du théâtre Jeanne d'Arc. Ces dernières sont définies par le régisseur du théâtre uniquement.
- Les frais de transport/hébergement/restauration(VHR) et autres frais annexes à l'accueil de l'équipe sur la date 2019-2020 seront assurés par Evidanse.

En signant le présent règlement la compagnie gagnante s'engage donc à respecter ces conditions.

Article 5 - Modalité de participation

Aucun droit d'entrée n'est demandé. Aucun frais transport / hébergement / restauration (VHR) et autres frais annexes ne seront pris en charge par les organisateurs.

Un chèque de caution de 80€ vous sera demandé. Il sera encaissé en cas d'annulation des compagnies sélectionnées. Il sera rendu aux compagnies non-sélectionnées.

Pour participer au concours, les candidats doivent remplir le dossier de candidature (téléchargeable depuis www.artabesques.fr) et le retourner les **au plus tard le 01/03/2019** (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Association Ar(t)abesques - Théâtre Jeanne d'Arc - 9 ruelle des Arts - 01200 Bellegarde sur Valserine

Pour que le dossier soit validé, il doit contenir **impérativement** les éléments suivants :

- attestation d'assurance responsabilité civile
- chèque de caution de 80 € à l'ordre d'Ar(t)abesques
- le présent règlement dûment signé
- formulaire de candidature ci-après dûment complété et signé ainsi que les pièces demandées dans celui-ci
- Autorisation de participation pour les candidats mineurs dûment complétée et signée (voir ci-après)

Tout dossier incomplet, non conforme ou arrivé hors délai sera refusé.

Pour toute information complémentaire, il est possible de contacter Redda (06 80 46 77 66) ou Camille/Lucile (04 50 48 23 21).

Article 6 - Conditions techniques

Un dispositif d'éclairage commun à toutes les compagnies sera mis en place. L'accompagnement musical devra être sur support numérique de **bonne qualité** (clé USB, CD, ...) **et transmis au plus tard 15 jours avant l'événement soit le 15/04/2018.**

Nous ne sommes pas dans la mesure d'accueillir des décors. Les accessoires sont acceptés.

Article 7 - Droit d'auteurs

Toute utilisation, totale ou partielle, de titres musicaux existants par les participants devra faire l'objet d'une autorisation des ayants-droits. A ce titre, le groupe ou l'artiste garantit les organisateurs contre tout recours qui pourrait être dirigé contre elle à ce titre.

Article 8 - Droit à l'image des candidats

L'acceptation du présent règlement par les candidats inclut le consentement de ces derniers à être filmés et/ou photographiés durant le concours « Eclat de danse » au théâtre Jeanne d'Arc (les 3 et 4 mai 2019). Les candidats autorisent donc la reproduction, l'utilisation et la diffusion des images réalisées dans le cadre du concours ainsi que des images fournies aux organisateurs (dossier de candidature, liens, ...) et ce, à des fins promotionnelles et culturelles liées au concours.

Il est entendu que les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction de ces images ne doivent en aucun cas porter atteinte à la vie privée des candidats.

Article 10 - Résolution/suspension/annulation concours

La responsabilité d'Ar(t)abesques et d'Evidanse ne saurait être engagée si, en raison d'un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le concours devait être écourté, prorogé, modifié ou annulé. Dans cette éventualité aucune compensation ou indemnité de quelle que nature que ce soit, ne pourra être demandée en retour au organisateurs.

Article 11 - Autorisation et responsabilité

Ar(t)abesques et Evidanse ne sauraient être tenues responsables des retards ou pertes des pièces constitutives des dossiers de candidatures.

Chaque candidat doit être couvert par une assurance en responsabilité civile pour la participation aux concours chorégraphique Eclats de Danse.

Article 12 - Respect du règlement

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature et la disqualification du candidat.

A
Le

Nom
Prénom(s)

Signature

CONTACT - Nom du responsable :

Adresse de correspondance :

Tel : e-mail :

Pièces à joindre dans chaque dossier de candidature :

- ce formulaire d'inscription dûment complété
 - un dossier de présentation de la pièce présentée au concours
 - un extrait vidéo de 15 minutes maximum de la pièce (support : dvd, clé usb, lien vidéo en ligne)
 - la fiche technique du spectacle dans son intégralité
 - un visuel du spectacle et/ou de la compagnie (format jpeg ou png)
 - le règlement intérieur signé du responsable
 - un chèque de caution de 80 € à l'ordre d'Ar(t)abesques
- => Seuls les dossiers complets et envoyés avant le 1^{er} mars 2019 seront pris en compte.*

Les dossiers sont à envoyer à l'adresse suivante :

Association Ar(t)abesques - Théâtre Jeanne d'Arc - 9 ruelle des Arts - 01200 Bellegarde sur Valserine

Fait à le

Signature du responsable :

Informations légales - RGPD

Les informations recueillies vous concernant seront enregistrées dans un fichier informatisé par le service administratif/communication/relation publiques. Vos données sont utilisées pour l'organisation du concours et les domaines qui lui sont liés directement : dossier de candidature, suivi et coordination de l'événement, communication, statistiques, base de données artistique. Elles seront conservées selon le délai de conservation des documents d'entreprise et sont destinées aux services administratifs de l'association Ar(t)abesques. Ces données sont exploitées en interne et ne sont en aucun cas transmises hors de l'UE. Conformément à la loi « informatique et libertés » et au Règlement Général pour la Protection des données, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en nous contactant par mail : admin@artabesques.fr

Association Ar(t)abesques

Théâtre Jeanne d'Arc – 9 ruelle des arts – 01200 Bellegarde-sur-Valserine

Tel : 04 50 48 23 21 / 07 69 65 33 20

N° SIRET : 39 081 60 23 00027 – APE : 9002z - Licence : 3-1100865

**Autorisation parentale pour un mineur
Concours Eclat de Danse
Les 3 et 4 mai 2019**

Prénom NOM :
Adresse complète :

Tél :
Email :

Associations Ar(t)abesques/Evidanse
Concours Eclat de Danse
Théâtre Jeanne d'Arc
9 ruelle des arts
01200 Bellegarde sur Valserine

A
Le

Madame, Monsieur,

Je soussigné (nom, prénom) :
demeurant (adresse complète) :

agissant en qualité de (père/mère/tuteur légal) :
autorise (mon fils/ma fille) :
nom, prénoms de l'enfant :
à participer au concours de danse « Eclat de Danse » les 3 et 4 mai 2019.

Vous priant de bien vouloir prendre en compte cette demande, veuillez agréer,
Madame/Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

(Signature)